



Directive 528 (1996)¹

Implications sociales de la lutte contre la toxicomanie

Assemblée parlementaire

1. Le trafic et la consommation de stupéfiants sont interdépendants. Ils représentent le terreau du crime organisé de cette fin de siècle. Le danger s'insinue dans nos sociétés par le biais notamment du blanchiment de l'argent de la drogue. Dans les pays producteurs, des populations entières sont devenues otages du trafic de drogue. Mais, surtout, la consommation de drogue détruit la vie et les perspectives d'avenir de millions de toxicomanes souvent jeunes, mettant en péril la cohésion sociale de nos pays.
2. La gravité et la complexité du sujet nécessitent une analyse globale. Pourtant, la toxicomanie est souvent analysée d'une manière parcellaire et principalement sous un angle juridique.
3. L'Assemblée considère que les implications multiples de la lutte contre la toxicomanie font appel à différents domaines de compétences et qu'en tout état de cause chaque mesure prise doit avoir pour souci premier de tenir compte de ses éventuelles répercussions sur la vie des individus concernés.
4. Les toxicomanes sont trop souvent assimilés à des criminels. Ils sont de ce fait les victimes d'un processus de marginalisation implacable. L'Assemblée, qui reconnaît l'importance de lutter contre l'exclusion, est appelée à promouvoir un traitement social de la toxicomanie.
5. En conséquence, l'Assemblée charge sa commission des questions sociales, de la santé et de la famille de réaliser une étude sur les aspects sociaux de la lutte contre la toxicomanie.

1. Voir [Doc. 7688](#), proposition de directive présentée par M^{me} Vermot-Mangold, MM. Gusenbauer et Gross. *Texte adopté par la Commission Permanente*, agissant au nom de l'Assemblée, le 7 novembre 1996.

